**Groupe de travail technique sur les plateformes (GTTP)**

**Termes de référence**

**Approuvés par le Comité de préservation et d’accès : 2018-10-05**

**Objectif :**

L’objectif du Groupe de travail technique sur les plateformes (GTTP) est d’évaluer et faire des recommandations sur l’évolution de la plateforme d’accès et de préservation (DNF) de Canadiana. Le GTTP offrira son expertise pour l’adoption de pratiques optimales relatives aux métadonnées de la plateforme et pour accroître le contenu de Canadiana pour les utilisateurs et chercheurs. Le GTTP soutiendra l’équipe technique de Canadiana pour répondre aux exigences soulignées dans la documentation du DNF et définir des orientations pour élargir le DNF afin de répondre aux besoins des membres et de la communauté.

Le GTTP aidera l’équipe de la plateforme à définir un cadre de développement et devra évaluer le progrès des objectifs de développement 2-3 fois par année, en plus de soumettre un plan de travail et des recommandations finales au Comité de préservation et d’accès (CPA).

**Mandat :**

1. **Métadonnées**

Conseiller de bonnes pratiques pour la création, le prolongement et l’application de métadonnées. Revoir le profil d’application des métadonnées de Canadiana et faire des recommandations favorisant l’interopérabilité nationale et internationale.

1. **Normes techniques**

Évaluer les nouvelles normes et indiquer si elles devraient s’appliquer aux plateformes de Canadiana en fonction du contexte national et international. Établir l’ordre des priorités pour l’adoption de nouvelles normes et pratiques communes. Veiller à ce que les plans d’adoption de normes soient réalistes et réalisables.

1. **Compétences de base**

Déterminer comment l’organisation combinée pourrait exceller et quelles fonctions pourraient être commercialisées. Évaluer les compétences nécessaires pour les services de numérisation, de préservation et d’accès. Recommander où le RCDR devrait concentrer ses efforts pour développer ses compétences de base et suggérer des partenariats ou l’embauche de ressources humaines ailleurs.

**Membres :**

* Un (1) membre actuel du CPA qui sera président(e)
* Un (1) membre, nommé par University of Toronto Library, ayant de l’expérience avec Scholars Portal
* Jusqu’à quatre (4) individus provenant des établissements membres du RCDR (incluant BAC, BAnQ et TPL) ayant de l’expertise dans les métadonnées, la préservation numérique ou les normes de certification numérique. Ils devront, si possible, refléter la diversité régionale et institutionnelle (petits, moyens et grands établissements) de l’organisation.
* Jusqu’à deux (2) individus provenant des communautés partenaires du RCDR ayant de l’expertise dans la préservation numérique.

L’ingénieur principal des systèmes et le développeur principal d’applications seront membres d’office du groupe de travail.

Un membre du personnel du RCDR, nommé par la directrice générale, apportera des services de soutien au groupe de travail. De concert avec le président, on pourrait demander à d’autres membres du personnel de participer aux réunions si nécessaire.

**Processus de nomination :**

Le CPA nommera les membres et le président du GTTP. Puisque la durée du mandat du GTTP est fixe, il n’y aura pas de rotation à ce titre.

**Présidence :**

Un représentant du CPA assumera la présidence du GTTP.

**Réunions :**

Les réunions peuvent se faire à tout moment, à condition d’avertir tous les membres du groupe de travail au moins 7 jours avant la date prévue de la réunion, sans compter le jour où la convocation est envoyée. Les membres du groupe de travail peuvent renoncer d’un commun accord à recevoir un avis de convocation par écrit.

Les réunions se feront par téléconférence, à tout moment que le président juge approprié. De concert avec la directrice générale, le président peut choisir d’organiser une réunion en personne par année, dans un lieu à déterminer.

Le quorum pour une réunion est établi par une majorité des membres du groupe de travail (excluant le personnel).

**Partage des responsabilités et voies communication :**

Le GTTP relève du CPA. Le président du GTTP soumettra régulièrement au CPA des rapports d’activité ainsi que des recommandations écrites si nécessaire.

**Politique administrative et financière :**

* Les services du GTTP ne sont pas rémunérés;
* Les dépenses de voyage et de réunion des membres du groupe de travail seront remboursées, conformément aux politiques et procédures du RCDR;
* Les membres du GTTP devront se conformer aux directives et procédures en matière de conflit d’intérêts qui ont été approuvées par le conseil d’administration.

**Durée du mandat :**

Le groupe de travail devrait commencer ses travaux en janvier 2019 et conclure ses activités à l’AGA du RCDR en 2021. Par conséquent, il n’y aura pas de rotation des mandats.